

Résolution du Comité économique et social européen sur le «Livre blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe et au-delà»

(2017/C 345/02)

Lors de sa session plénière des 5 et 6 juillet 2017 (séance du 5 juillet), le Comité économique et social européen a adopté la résolution suivante par 226 voix pour, 16 voix contre et 15 abstentions.

Vers une vision commune

Le point de vue du CESE sur l'avenir de l'Europe⁽¹⁾

1. La société et les citoyens d'Europe demandent une Union européenne crédible, légitime et résiliente. Pendant plus d'une décennie, un certain nombre de chocs dans les domaines politique, économique et social ont mis l'Union à rude épreuve et favorisé un état d'esprit morose ainsi qu'un sentiment d'incertitude parmi les citoyens. Il est nécessaire que l'Union se dote de stratégies globales pour promouvoir le bien-être de ses citoyens, des investissements solides et durables, la créativité et l'esprit d'entreprise, et qu'elle s'attaque aux problèmes que posent le fossé grandissant entre les riches et les pauvres, la pauvreté et le partage inégal des richesses. La reprise économique qui se produit actuellement ne saurait nullement servir de prétexte à la passivité. En revanche, le CESE demande instamment qu'une approche mûrement réfléchie et cohérente soit trouvée pour renforcer la confiance, ainsi qu'une attention particulière accordée aux résultats tangibles pour les citoyens et aux potentialités considérables de l'Europe.

2. Il convient d'éviter d'éveiller de faux espoirs. Avant toute chose, l'objectif devrait être celui d'une Union en mesure d'obtenir des résultats en assurant à tous une véritable égalité des chances. Les facteurs économiques, sociaux et environnementaux sont interdépendants. Il est essentiel de permettre à notre continent de s'adapter au processus de profonde transformation ainsi qu'à la concurrence féroce à l'œuvre à l'échelle mondiale, et d'influer effectivement sur la mondialisation, conformément aux valeurs de l'Union.

3. Il faut que cesse le fameux «C'est la faute à Bruxelles!», dont on a tant usé par le passé — et dont on use encore. Un engagement commun de la part des institutions européennes et d'un large éventail d'acteurs, au nombre desquels les partenaires sociaux et les organisations de la société civile, tant au niveau national qu'au niveau européen, s'avère indispensable. Le CESE souligne que la légitimité des décisions de l'Union dépend en fin de compte de la qualité du processus démocratique.

4. On ne peut aller de l'avant avec succès qu'en s'inspirant de la même *vision commune* qui exprimait la conviction des Pères fondateurs et qui s'est ensuite traduite dans chacune des avancées majeures. L'Union devrait mobiliser les outils législatifs, ainsi que les dispositifs d'orientation, de financement et de coopération à sa disposition afin qu'elle puisse progresser dans toutes les dimensions souhaitées. Le traité de Lisbonne montre la voie à suivre.

Scénarios figurant dans le livre blanc

5. Le CESE ne considère pas que choisir entre divers scénarios⁽²⁾ soit un moyen efficace pour promouvoir une *vision commune* ni pour définir la future voie à suivre. Tout d'abord, l'Europe ne part pas de rien. Par conséquent, la Commission devrait faire reposer ses propositions sur une analyse approfondie de l'histoire de l'Union — avec ses réussites et ses faiblesses — qui constitue une source précieuse pour préparer l'avenir. Les engagements pris par les États membres dans la déclaration de Rome constituent un point de départ positif et salutaire⁽³⁾. Par ailleurs, les cinq scénarios sont destinés aux États membres et mettent l'accent sur les changements institutionnels. Ils sont dès lors dépourvus de pertinence directe pour les citoyens européens. Ils semblent également artificiels.

6. Pour le CESE, le scénario 1, qu'il considère comme une solution de fortune, ne constitue aucunement une option. Le scénario 5 semble pour certains séduisant, mais à l'heure actuelle, il n'est pas réaliste. Le scénario 2 qui s'attache exclusivement au marché commun, est bien trop limité. Le scénario 4 requiert un accord entre les 27 États membres, ce qui risque de provoquer une paralysie de l'Union et de favoriser les tendances centrifuges, mettant en péril les objectifs et les valeurs de l'Union. Dans le cadre du scénario 3, des mécanismes favorisant une intégration différenciée, tels que la coopération renforcée, pourraient constituer un instrument utile pour surmonter les blocages dans certains domaines particuliers et insuffler une dynamique positive dans le processus d'intégration de l'Union. Toutefois, il s'agit plutôt là

⁽¹⁾ Par la présente résolution, que le Comité économique et social européen a adopté lors de sa session plénière du 5 juillet 2017, le CESE fait suite à la demande que lui a adressée le 4 avril 2017 M. Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, afin d'exposer les vues et les priorités de la société civile organisée européenne quant aux évolutions futures de l'Union européenne, en se fondant sur le livre blanc sur l'avenir de l'Europe, mars 2017.

⁽²⁾ Voir le livre blanc sur l'avenir de l'Europe, mars 2017.

⁽³⁾ Déclaration des dirigeants de 27 États membres et du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission européenne du 25 mars 2017:

<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/25-rome-declaration/>

d'instruments servant à atteindre des objectifs politiques, que d'un objectif en soi. S'il convient de recommander ces instruments comme des moyens de surmonter la paralysie ou les entraves à une législation européenne souhaitée, le CESE souligne toutefois également la nécessité de promouvoir la convergence au sein de l'Union et de lutter contre la fragmentation et la division. Par conséquent, un accord entre des pays jouant un rôle de pionniers ou de catalyseurs devrait toujours rester ouvert à ceux qui souhaitent s'y associer, sachant que la *vision commune* devrait prévaloir.

Point de vue du CESE sur la question de l'avenir

A. Méthode

7. Des thématiques stratégiques devraient venir s'inscrire dans une perspective commune pour éviter les risques d'une *Europe à la carte* ou de tendances centrifuges. Le CESE préconise un développement où les conditions sont fixées en vue d'un meilleur partage du pouvoir politique dans tous les domaines. Une telle ambition dépend principalement de la volonté politique et, en tant que telle, doit s'imposer comme une question centrale dans le cadre d'un authentique débat concernant l'avenir.

8. La distinction traditionnelle entre le niveau national et le niveau européen devrait disparaître. Les défis communs à relever ainsi que l'imbrication des réalités à l'échelle du continent renforcent la nécessité de définir une *mission commune*. Ceux-ci imposent également la reconnaissance d'une citoyenneté européenne aux côtés de la citoyenneté nationale. L'élaboration des politiques doit inclure et associer tous les échelons de la société. Il convient de mettre les objectifs en commun et aussi d'évaluer systématiquement l'incidence des décisions et des politiques à l'échelon national, régional et local afin d'obtenir le soutien des citoyens.

9. Le Parlement européen doit jouer un rôle central dans la définition de la future orientation de l'Europe. En outre, il apparaît fondamentalement nécessaire de promouvoir la participation des parlements nationaux, ainsi que leurs interactions avec le Parlement européen.

10. Les principaux objectifs doivent être assortis d'un accord entre les États membres en ce qui concerne:

- les objectifs, les instruments et les délais communs; le plus important étant la constitution d'un récit commun, reposant sur la cohérence, la transparence, la visibilité et, plus encore, la communication partagée,
- une réforme souhaitable du Conseil qui garantisse efficacité et transparence, ainsi qu'une Commission indépendante tant pour les questions qui sont de sa compétence exclusive que pour celles qui relèvent de compétences partagées, tout en mettant l'accent sur la méthode communautaire,
- la nécessité de disposer de mécanismes consultatifs ordonnés avec l'ensemble des acteurs, ainsi qu'une mise en œuvre correcte et le respect de l'état de droit.

B. Politiques

11. Quelle que soit l'option retenue pour l'avenir de l'Europe, le CESE appelle de ses vœux une Union européenne cohésive et cohérente. De nombreuses politiques actuelles s'inscrivent dans l'approfondissement de l'intégration, un processus à long terme que le CESE soutient pleinement. Sur la quasi-totalité d'entre elles, le CESE a livré très récemment ses commentaires détaillés ainsi que ses propositions pour l'avenir.

12. Le marché unique avec tous ses aspects économiques et sociaux, et dans le cadre d'un modèle de développement durable, constitue le ciment nécessaire de l'intégration européenne. Il devrait permettre de garantir des conditions de concurrence réellement équitables. Dans le même ordre d'idées, l'UEM a été considérée comme une avancée décisive. Toutefois, en dépit de progrès impressionnants, son architecture reste fragile. L'UEM occupe une place centrale pour les futures évolutions au sein de l'Union; il est donc essentiel de l'approfondir. Le CESE se prononce en faveur d'une avancée progressive vers une union politique accompagnée d'une série de mesures et de dispositions d'ordre macroéconomique et microéconomique, ainsi que d'une dimension sociale affirmée. L'achèvement de l'UEM suppose une véritable gouvernance économique qui comprenne notamment la gestion européenne du secteur financier, des réformes menées en bon ordre dans les États membres concernés, ainsi que des approches partagées à l'égard des politiques du marché du travail. Une meilleure gouvernance doit renforcer les bases d'une plus grande convergence ainsi que de la solidarité au sein de la zone euro. Les services publics extrêmement compétents au sein de l'Union européenne peuvent être utiles à cet égard. La zone euro devrait entamer une coopération plus étroite dans d'autres domaines.

13. Le CESE souligne également la nécessité d'une gouvernance plus cohérente, d'une intégration plus approfondie ainsi que de l'engagement sans réserve des États membres dans les domaines suivants:

- une politique industrielle européenne coordonnée, basée sur l'équité de la concurrence — qui décourage aussi l'évasion fiscale — doit garantir des approches partagées plutôt que nationales qui améliorent les conditions à l'échelle européenne pour renforcer la compétitivité dans le cadre d'une économie sociale de marché où tous les acteurs s'engagent et participent à des dialogues de consensus et à la tâche de faciliter les investissements (programmes) et de soutenir les PME,
- l'encouragement d'une convergence sociale ascendante, cohérente avec la convergence économique, en matière d'emploi et de résultats sociaux grâce à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en respectant les compétences nationales,
- une union de l'énergie dotée de la gouvernance idoine, qui est indispensable à un authentique marché commun ainsi qu'à la sécurité énergétique,
- une stratégie et un cadre législatif européens résolument tournés vers l'avenir pour lutter contre le changement climatique qui se fondent sur l'accord de Paris et constituent une contribution aux accords internationaux sur le climat, ainsi que la promotion du programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de toutes les politiques de l'Union,
- un marché unique numérique en tant qu'élément important de la compétitivité future et qui favorise la création d'emplois de qualité, tout en anticipant les effets de la transformation numérique sur l'emploi et les marchés du travail,
- une stratégie paneuropéenne renforcée en matière de technologie, de recherche et d'innovation,
- une politique commerciale (multilatérale) qui, dans le cadre de négociations transparentes, devrait assurer l'existence de marchés ouverts ainsi que la durabilité sociale et environnementale, tout en faisant porter également l'accent sur l'égalité dans les échanges commerciaux afin de garantir les intérêts européens dans un monde confronté à une recrudescence des tendances protectionnistes,
- une politique européenne pour les consommateurs en tant que politique de citoyenneté.

14. De l'avis du CESE, il conviendrait de traiter les questions sociales et d'éducation également d'une manière beaucoup plus systématique au niveau de l'Union afin de trouver des solutions convaincantes. Le principe de subsidiarité s'applique le plus souvent aux domaines de la sécurité sociale et de l'éducation, qui ressortissent de ce fait du champ de la législation et des processus décisionnels des États membres, qui prévoient souvent une participation active des partenaires sociaux. Le partage de compétences entre l'Union européenne et les États membres dans les affaires sociales devrait être mieux appliqué. Compte tenu des tensions accrues sur les marchés du travail découlant de la révolution numérique, des faiblesses structurelles des marchés du travail et de la mondialisation, le CESE plaide pour un engagement européen visible avec pour visée de favoriser une plus grande convergence en ce qui concerne certaines conditions sociales et de travail, tout en contribuant à promouvoir la création d'emplois de qualité, une mobilité équitable et un engagement positif de la part des citoyens. Un accent particulier sur les jeunes et le chômage des jeunes est nécessaire. Le rôle des partenaires sociaux, de la société civile au sens large et du dialogue social revêt une importance primordiale.

15. Davantage de convergence économique et sociale au sein de l'Union européenne s'impose. Il convient toutefois de tenir compte des divergences qui se présentent entre les économies nationales, la culture et les traditions en matière de systèmes sociaux. Le CESE souligne que l'Union ne devrait pas être un spectateur mais qu'elle devrait assumer une responsabilité bien définie. Il est nécessaire de tenir des discussions appropriées entre les partenaires sociaux (et d'autres parties prenantes) avant de pouvoir définir une voie commune à suivre. En outre, le CESE souligne qu'il importe que les directives de l'Union dans le domaine social soient mises en œuvre efficacement par les États membres.

16. La subsidiarité s'applique également en matière d'éducation. On ne peut toutefois nier que l'avenir social et économique de l'Europe et que l'engagement des citoyens sont étroitement liés à l'actualisation des systèmes d'éducation et de formation à tous les niveaux. L'avenir de la jeune génération dépend considérablement de l'éducation. Les compétences sont essentielles aussi bien pour les jeunes que pour les groupes plus âgés. Par conséquent, l'Union doit participer activement au processus de modernisation en cours. L'éducation joue aussi un rôle important en ce qui concerne la communication sur l'Europe: le CESE souligne la nécessité de disposer d'une information et d'un enseignement adéquats sur l'Union européenne — notamment sur les valeurs et la citoyenneté européennes — dans les écoles primaires et secondaires.

17. Il convient de rétablir la libre circulation des personnes au sein de l'espace Schengen. Ce qui veut dire, par définition, que les frontières communes doivent être contrôlées plus efficacement. En parallèle, la montée déplorable du terrorisme international, qui inclut des assassinats mais aussi la cybercriminalité, constitue un motif préoccupant d'incertitude parmi les citoyens et doit être combattue. La coopération entre les forces de police et les autorités judiciaires est plus que jamais nécessaire.

18. Ces domaines sont directement liés à la politique étrangère et au problème urgent que posent les États défailants et les guerres civiles dans le voisinage de l'Europe, ainsi que les flux migratoires qui en résultent et qui relèguent actuellement au second plan toutes les autres affaires européennes. Le CESE se prononce vivement en faveur d'une politique commune en matière de migration qui accorde une protection aux réfugiés conformément au droit international, d'un régime d'asile commun, d'une action visant à combattre la migration clandestine et la traite des êtres humains ainsi que de la promotion de voies légales d'accès à l'Union. Dans le même contexte, l'Union doit mettre en place des partenariats adaptés avec les pays voisins, et en particulier, il conviendrait qu'elle relance une réelle politique euro-méditerranéenne.

19. Plus que jamais depuis 1945, l'Europe doit relever le défi de prendre son propre destin en main. Tant les relations au sein de l'OTAN et avec les États-Unis, que la gestion européenne commune et efficace des problèmes surgissant dans le voisinage de l'Union européenne appellent un approfondissement urgent de la politique étrangère et de sécurité commune européenne dont dépendra nécessairement la capacité de garantir la sécurité, aussi bien intérieure qu'extérieure.

Bruxelles, le 5 juillet 2017.

Le président
du Comité économique et social européen
Georges DASSIS
